

**Procès-verbal
de la séance du mardi 15 juin 2023 à 20h00
à la salle communale de Burtigny**

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du mardi 13 décembre 2022
3. Présentation du projet « Renaturation de la Moteline » par M. Joël Varidel, DGE Eaux
4. Comptes annuels pour l'exercice 2022
 - Préavis n° 11/2021-2026 de la Municipalité
 - Rapport de la Commission de gestion
5. Projet d'arrêté d'imposition 2024
 - Préavis n° 12/2021-2026 de la Municipalité
 - Rapport de la Commission des finances
6. Nominations (pour l'année 01.07.2023 - 30.06.2024)
 - a) Bureau : président(e), vice-président(e), scrutateurs, scrutateurs suppléants
 - b) Commission de gestion, taxes et émoluments
 - c) Commission des finances
 - d) Commission des travaux
 - e) Commission d'urbanisme et règlement des constructions
 - f) Délégué à l'ORPC (pour le reste de la législature)
7. Communications de la Municipalité
8. Retour de Mme Maud Feignoux, déléguée auprès de Région de Nyon
9. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Le président, M. Patrick Rosselet, ouvre la séance en saluant la présence de M. Joël Varidel de la DGE-Eaux, de Mme Valérie Jeanrenaud, Syndique, Mmes Monya Jaccard, Maud Redard, Basak Zanon, M. Sébastien Cottier, membres de la Municipalité, ainsi que de M. Javier Vences, boursier communal.

Il informe l'assemblée que M. Willy Christinet, ancien membre du conseil général, est décédé en mars dernier. Nos pensées vont à Mme Christinet et à sa famille.

Concernant l'ordre du jour, le Président précise également qu'au chapitre des nominations, point 6, il faudra nommer une commission ad hoc dans le cadre de la transition énergétique.

Il confirme que la convocation et ses annexes ont été envoyées dans les délais et demande à la secrétaire de procéder à l'appel

1. Appel

Sur les 35 membres que compte le Conseil général, 26 membres sont présents, 9 excusés. Le quorum est donc atteint et l'assemblée peut donc valablement statuer.

Le Président procède ensuite à l'assermentation de 3 nouveaux membres, Mmes Roberta Poulin, Pia Rochat, et M. Olivier Rochat.

2. Procès-verbal de la séance du mardi 13 décembre 2022

Le procès-verbal a été envoyé avec la convocation et sa lecture n'est pas demandée. Il est accepté à une large majorité et 4 abstentions.

3. Présentation du projet « renaturation de la Moteline » par M. Joël Varidel de la DGE Eaux

Mme la Syndique revient sur le fait qu'en décembre dernier, le Conseil avait décidé d'amender le budget 2023 concernant le point de la renaturation du ruisseau de la Moteline. C'est donc pour cette raison que la Municipalité a invité M. Varidel afin de présenter les possibilités et contraintes lors de la renaturation de cours d'eau.

M. Joël Varidel prend la parole. Il s'occupe de la partie protection contre les crues auprès de la DGE. Il nous présente le contexte général des renaturations pour le canton. Le Canton de Vaud est l'un des cantons avec le plus de cours d'eau en Suisse. Les 2 grands thèmes principaux de la DGE Eaux sont la protection contre les crues et la renaturation des cours d'eau.

Le projet de la Moteline est un des projets prioritaires pour le Canton. La renaturation permet de redonner à un cours d'eau son état le plus proche de son état naturel avec toutes les structures et habitats afin de favoriser la biodiversité.

Les projets ne sont jamais une obligation pour les communes. L'idée est de travailler ensemble, avec les communes, les cantons et les propriétaires de terrains. Dans le cas de la Moteline, la Commune serait le maître de l'ouvrage.

Le Canton et la Confédération ont leurs propres exigences ce qui détermine ensuite le montant des subventions qui peuvent être obtenues. Dans le cadre d'une renaturation complète, avec remise à ciel ouvert de la partie enterrée d'un cours d'eau, le montant des subventions peut atteindre 95 %. De plus, pour le 5 % restant, il est possible également de faire appel à une ONG.

Questions :

Mme Françoise Guntern demande qu'elle est la raison principale d'avoir enterré les cours d'eau ?

Réponse : pour gagner de la surface agricole.

M. Jean-Paul Humber demande si les parties impactées sont toutes propriétés de la commune ?

Réponse : une grande partie appartient à la commune. Il y aura de toute manière des discussions tant avec les propriétaires qu'avec les exploitants. Différentes variantes seront étudiées.

M. Daniel Tüscher demande s'il est possible d'améliorer uniquement la partie boisée, car c'est cette partie qui se remplit de limon et qui pose problème. Réponse : Oui, cela est possible. Après les travaux le débit devrait être mieux stabilisé.

M. William Berseth demande si des frais d'étude ou de projet ont déjà été engagés à ce jour.

Réponse : pour l'instant aucun frais n'a été engagé. Mme Valérie Jeanrenaud explique que c'est justement le crédit d'étude qui avait été refusé lors du conseil de décembre dernier. Elle propose de remettre ce point au budget pour l'année 2024 avec des commentaires plus précis.

Est-il possible de refaire uniquement les berges, sans la renaturation complète du cours d'eau ?

Réponse : Monya Jaccard indique que si nous prévoyons de refaire uniquement la partie boisée, nous ne toucherions que 60 % de subventions, ce qui représente uniquement la part du Canton.

M. Michel Jeanrenaud demande si cela est bien pertinent à ce stade et s'il ne faudrait pas, dans un premier temps, discuter cela avec les exploitants concernés pour savoir si cela vaut la peine d'aller de l'avant ou pas. Est-il possible de faire un avant-projet assez schématique ? Mme Valérie Jeanrenaud propose d'organiser une séance avec la DGE Eaux et les exploitants.

Est-il possible de présenter un préavis communal et de nommer une commission ad hoc à ce sujet afin de faciliter les décisions du conseil ?

M. Florian Hauser demande s'il est d'usage de demander des compensations de terres agricoles dans ces cas. Est-ce que cela se fait ? L'exploitant va perdre de la surface agricole. Réponse : dans certains cas, des échanges de terrains sont envisageables, à voir au cas par cas.

M. Daniel Tüscher demande quelle serait la largeur de l'emprise sur les terrains agricoles.

Réponse : La distance minimum est de 11 mètres.

M. Sylvain Hofer résume que les conséquences pourraient faire au final une largeur de 20 à 30 mètres de perdue pour la surface de culture agricole.

Le Président remercie M. Varidel pour sa présentation et continue avec le prochain point de l'ordre du jour.

4. Préavis n° 11/2021-2026 : Comptes annuels et rapport de gestion pour l'exercice 2022

M. Daniel Tüscher lit le rapport de la Commission de gestion, composée de MM. Frank Früh, Paul Sergy, Sylvain Hofer et du rapporteur.

La commission relève que l'excédent de revenus avant amortissements, investissements, désinvestissements et attribution aux réserves est suffisant pour permettre à la Commune d'augmenter une fois de plus le fonds de réserve pour travaux pour un montant total de CHF 300'000.-. Au final, il a été possible de dégager un bénéfice, après amendement, de CHF 36'740.96 lors de l'exercice sous revue.

Ce résultat doit comme d'habitude être interprété de manière prudente, car il est tributaire de nombreux facteurs sur lesquels la Commune n'a pas d'emprise, à l'instar de la péréquation fiscale, de la facture sociale ainsi que des impôts conjoncturels encaissés.

En conclusion, la commission remercie la Municipalité pour sa gestion stricte et son engagement permanent à gérer les affaires courantes de manière maîtrisée et conformément au budget.

Elle prie le Conseil général d'adopter l'amendement présenté par la Municipalité, d'accepter les comptes et le bilan 2022, incluant le rapport de gestion 2022, tels que modifiés par l'amendement, et d'en donner décharge à la Municipalité, au Boursier, à la Fiduciaire ALR et à la Commission de gestion.

Puis Mme Valérie Jeanrenaud, Syndique, lit l'amendement proposé par la Municipalité suite à une erreur de comptabilisation, relevée par la commission de gestion, dans le poste relatif au déneigement, également concernant la modification dans le rapport de gestion qui en découle. L'amendement de la Municipalité est joint au présent PV.

Enfin, concernant la rénovation de l'Auberge, une étude de faisabilité fait apparaître un montant de CHF 4,5 millions pour ces travaux. De telles dépenses ne sont pas envisageables pour le moment.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote pour l'amendement proposé.

Votation : Le Conseil général **décide**, à une large majorité (1 abstention, 0 avis contraire), d'amender les comptes au poste relatif au déneigement, compte n° 430.3140.40, qui doit être diminué d'un montant de CHF 14'191.60, suite à une erreur de comptabilisation, pour le porter à un total de CHF 13'995.70 (au lieu de CHF 28'187.30). Ceci implique que l'excédent de revenus de l'année 2022 s'établit à CHF 36'740.96 (au lieu de CHF 22'549.36).

Puis le Président procède ensuite à la votation concernant les comptes 2022 et le rapport de gestion :

Votation : Le Conseil général **décide** à une large majorité (1 abstention, 0 avis contraire) **d'adopter** les comptes annuels 2022 tels qu'amendés, avec un excédent de revenus de CHF 36'740.96 et d'en donner décharge à la Municipalité, au Boursier, à la Fiduciaire ALR et à la Commission de gestion;

Votation : Le conseil général **décide** à l'unanimité **d'adopter** le rapport de gestion 2022 tel qu'amendé.

5. Préavis n° 12/2021-2026 : Arrêté d'imposition pour l'année 2024

Monsieur Sylvain Hofer lit le rapport de la Commission des finances, composée de Mme Annick Mury, M. Théo Quiblier et du rapporteur. La Commission relève des recettes fiscales supérieures au montant budgétisé, la gestion rigoureuse des finances de la Commune, une diminution de la dette suite à un amortissement en 2022. Elle précise également qu'une baisse du taux d'imposition génèrera une diminution acceptable des rentrées fiscale.

En conclusion, la commission recommande au Conseil général d'accepter ce préavis tel que présenté, proposant une baisse du taux d'imposition à 75 % (actuellement 78,5%).

Le Président passe aux questions :

M. Florian Hauser propose de rester au taux d'imposition actuel afin de ne pas être pénalisé par la péréquation et en vue des travaux pour la rénovation de l'auberge. Mme Valérie Jeanrenaud répond que la situation financière est saine, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années. Le poste fonds de réserve pour les travaux peut être alimenté de manière suffisante par les bénéficiaires. M. Vences ajoute encore que l'argument de la péréquation n'est pas vraiment à retenir car la base des calculs pour la nouvelle péréquation vaudoise va de toute manière changer en 2025. Elle ne sera plus basée sur le point d'impôt.

Mme Annick Mury, membre de la commission des finances rappelle que le total des fonds de réserve représente 56 % de la totalité du bilan, ce qui est très sain pour une commune. Elle relève également que le taux d'imposition reste élevé par rapport aux autres communes de la région.

- **Votation** : Le Conseil général **accepte** à une grande majorité (1 abstention, 0 avis contraire) l'arrêté d'imposition pour l'année 2024, avec un taux de **75% de l'impôt cantonal de base**.

6. Nomination

Le Président procède ensuite aux nominations pour l'année du 01.07.2023 au 30.06.2024.

Membres du bureau :

Président : Comme indiqué l'an dernier, M. Patrick Rosselet, actuel président souhaite se retirer. **Mme Isabelle Garcia Morgado**, seule candidate est élue par acclamation.

Vice-président : M. Michel Jeanrenaud souhaite également se retirer de la vice-présidence. Personne ne se portant candidat, **M. Patrick Rosselet** accepte de prendre le poste et est acclamé par l'assemblée.

Scrutatrices : **Mmes Maud Feignoux et Nathalie Judas** restent dans leur fonction.

Scrutatrices suppléantes : idem, **Mmes Christelle Soulard et Anne Menetrey** sont réélues au poste de scrutatrices suppléantes.

Commission de gestion, taxes et émoluments

M. Frank Früh, membre de la commission depuis de nombreuses années, ne souhaite pas continuer. Il est remplacé par **M. Daniel Tüscher**, qui était jusque-là suppléant. Les autres membres **MM. Sylvain Hofer et Paul Sergy** sont réélus pour l'année prochaine. En suppléance, **Mme Annick Mury** est élue et se joint ainsi à **M. Daniel Hofer** qui reste en poste.

Commission des finances

Mme Annick Mury reprend le poste de M. Jérôme Humbert, qui devient suppléant. **MM. Sylvain Hofer, Théo Quiblier sont réélus.** En suppléance, **MM. Philippe Cordey et Jérôme Humbert.**

Commission des travaux

Les membres actuels sont réélus pour une année. Il s'agit de **Mme Nathalie Judas, MM. Michel Jeanrenaud et Daniel Tüscher.** En suppléance : **Mme Chantal Burnet** est nouvellement élue.

Commission d'urbanisme et règlement des constructions

Les membres sont également réélus, à savoir : **Mme Chantal Burnet, MM. Daniel Hofer et Philippe Cordey.** En suppléance : **M. Jean-Paul Humbert.**

ORPC – Conseil Intercommunal

M. David Guibert n'étant plus membre du Conseil suite à de nombreuses absences, un nouveau délégué au conseil intercommunal de l'ORPC est nommé en la personne de **M. Dimitri Jolidon,** pour la fin de la législature.

Transition énergétique

Puis, Mme Valérie Jeanrenaud, Syndique, informe l'assemblée que dans le cadre de la transition énergétique, concernant la mutualisation des énergies, il est nécessaire de nommer une commission ad hoc de 5 membres. Elle ne peut pour l'instant en dire plus, car les informations ne sont pas encore publiques à ce stade. Il y aura de toute manière une séance d'information publique à ce sujet le 7 septembre prochain, ainsi qu'un Conseil général extraordinaire en date du 4 octobre à 20h00.

Sont nommés à cette commission ad hoc « Transition Energétique » :

Mmes Annick Mury, Christelle Soulard, Anne Menetrey, MM. Florian Hauser et William Berseth. En suppléance, **M. Philippe Cordey.**

La future commission est d'ores et déjà convoquée par la Municipalités pour le 12 septembre.

7. Communications de la Municipalité

Mme Valérie Jeanrenaud communique au sujet du projet d'éoliennes du village d'Essertines-sur-Rolle. La Municipalité de Burtigny s'oppose fermement à ce projet. La procédure est opaque, il est difficile d'obtenir des informations de la part des autorités d'Essertines-sur-Rolle, particulièrement en regard de l'impact sur la biodiversité.

En bref, ces éoliennes seraient construites proche du territoire de la Commune ou sur une zone de source s ce qui peut être problématique. Mme Valérie Jeanrenaud présente des photomontages du projet, qui permettent de se faire une idée de ce l'on verra depuis Burtigny. Les promoteurs sont les SIGe et un constructeur allemand. Les éoliennes feraient 230 mètres de haut. Au niveau des autorisations, le seul point encore ouvert au canton concerne l'eau. La commune imagine mettre à l'enquête en mars 2024, donc très rapidement. Puis, il faudra traiter

les oppositions ce qui prendra probablement beaucoup de temps, car, comme le précise M. Sébastien Cottier, il se peut que cette zone soit protégée au niveau de l'eau ou de la biodiversité.

La Commune de Saint-Oyens est également opposée au projet.

M. Sébastien Cottier explique que toute la zone où doivent être construites les éoliennes est composée de sources. C'est vraiment un problème dans le cadre de la protection des eaux et de la biodiversité. Le sentiment actuel est que les études ont probablement été biaisées.

D'une manière générale, la Municipalité trouve que ce projet est démesuré. Il est difficile d'obtenir les informations pour savoir combien de ménages seront alimentés par ces éoliennes. Les arguments de la commune d'Essertines-sur Rolle ne sont pas valorisant pour la forêt et des compensations seront effectuées ailleurs. Cela va générer des constructions de routes temporaires pour les accès aux chantiers. Un socle représente par exemple 300 m² de béton, ce qui est énorme.

Le seul levier pour lutter contre ce projet sera de faire opposition. Il n'y a pas de dédommagements financiers prévus pour les communes avoisinantes impactées.

La population du village sera appelée à se prononcer en votant sur ce projet à la fin de l'été. Ceci permettra à la Municipalité de se situer par rapport à ce projet. Mme Maud Redard invite les conseillers à consulter les sites internet des opposants et partisans du projet qui sont, eux, bien documentés (www.essairvent.ch et www.pieduvent.ch).

Puis Mme Maud Redard, nouvelle municipale, prend la parole. Elle se présente brièvement. Elle est entrée à la Municipalité en février dernier et a repris les dicastères des forêts, de l'environnement, des espaces verts et du cimetière.

Ensuite, M. Sébastien Cottier fait un retour sur le curage des canalisations d'eau claires et d'eau usées qui a eu lieu en mai. Il y avait beaucoup de calcaire dans les conduites et il faudra prévoir le remplacement de certaines de ces conduites.

Concernant la fuite d'eau au chemin des Oches, l'eau provient du trop-plein du réservoir situé plus haut. Il n'y a pas d'urgence à faire les travaux qui seront toutefois effectués dès que possible en fonction des disponibilités des entrepreneurs.

Mme Muriel Rosselet demande s'il serait possible d'utiliser cette eau, afin qu'elle ne soit pas perdue. M. Sébastien Cottier répond que cette eau serait difficilement valorisable à moins de construire un nouveau réservoir-tampon.

M. Olivier Rochat demande s'il pourrait utiliser cette eau, en la déviant par exemple, pour remplir son biotope. M. Sébastien Cottier promet de revoir cette possibilité, y compris le déplacement du compteur d'eau de M. Rochat.

Mme Cécile Burnet demande s'il serait possible de l'envoyer sur Begnins ? M. Sébastien Cottier répond que Begnins n'en a actuellement pas besoin. Les besoins seraient plutôt sur les communes du haut.

Mme Pia Rochat si cette eau va couler en permanence. M. Dimitri Jolidon répond que d'ici quelques semaines, il n'y aura plus autant de trop-plein d'eau, car le niveau du réservoir baissera

et la fuite cessera de couler. M. Sébastien Cottier informe également que lors des récents travaux, il a été constaté que la Fontaine du Logis était en fait connectée sur le système d'eau potable. Cela va être modifié prochainement.

Une saignée vers le stand de tir a été créée pour éviter le gel vers la déchetterie en hiver. Cette saignée va être corrigée car elle s'est déjà affaïssée.

Puis vient le tour de Mme Monya Jaccard qui nous informe de changements d'enclassement à la rentrée pour certains élèves suite à l'approbation des nouveaux statuts de l'AISE. Cela n'a toutefois pas d'impact pour les enfants du village. Un nouveau directeur a été nommé à l'AISE, M. Guillaume Strobino.

Enfin, Mme Basak Zanon prend la parole. Il y a eu 2 mises à l'enquête ce printemps. Egalement deux projets de logement à la route des Matagasses qui offriront des logements en plus. Enfin, le projet de coopérative est en cours et un préavis suivra.

Au chapitre des routes, des discussions sont en cours pour la sécurisation du bas du village, là également des informations suivront à la fin de l'année.

Dans le cadre de la mobilité douce, Région de Nyon propose plusieurs offres actuellement. Elle recommande aux personnes intéressées de se rendre sur leur site : www.régiondenyon.ch. Des enveloppes sont à dispositions des conseillers.

Concernant toujours la mobilité douce, Mmes Basak Zanon et Annick Mury proposent dès maintenant un groupe Whatsapp pour du co-voiturage. Merci de les contacter directement en cas d'intérêt.

Concernant le dicastère Tourisme, un projet d'itinéraire pédestre est en cours, reliant les communes de Burtigny, Le Vaud, Longirod, Saint-Georges avec Région de Nyon, la Commune de Marchissy s'est retirée, car elle a son propre projet avec Le Vaud.

Informatique : Burtigny fait maintenant partie d'un réseau afin de lutter contre les cyberattaques et cyber menaces.

Concernant les abeilles, la municipalité suit le projet de M. Alexandre Aebi, professeur de l'UniNE d'installer un rucher scientifique sur notre Commune afin d'étudier la biodiversité dans la région.

8. Retour de Mme Feignoux, déléguée auprès de Région de Nyon

Mme Maud Feignoux nous présente en quelques mots les activités de Nyon Région. Elle y occupe la fonction de scrutatrice au sein du Conseil intercommunal.

En 2022 Région de Nyon, c'est surtout une commune de plus, avec l'arrivée de la commune de Crans, (41 commune) et également la nomination de notre syndique, Mme Valérie Jeanrenaud, au sein du comité de direction, en tant que responsable de la Culture et du Sport.

Il y a eu par exemple 13 préavis approuvés par le Conseil intercommunal en 2022.

Les thèmes principaux sont : la mobilité, le territoire, l'environnement, le tourisme, l'économie, la culture, les sports.

En 2023, il n'y a eu qu'une séance pour l'instant. Mme la Syndic Mme Valérie Jeanrenaud était présente en tant que membre du comité de direction de Région de Nyon, Mme la Municipale Monya Jaccard, en tant que déléguée de l'exécutif de Burtigny, et Mme Maud Feignoux, comme déléguée du législatif. A relever encore la nomination d'un nouveau membre au Comité de Direction, M. Olivier Riesen, municipal à Nyon. Il remplace M. Pierre Wahlen qui a œuvré pendant près de 10 ans pour Région de Nyon.

La question est posée de savoir s'il reste des fonds pour soutenir le développement de nouvelles activités ou de nouveaux marchés. Mme Feignoux répond que oui, il y encore des fonds disponibles cette année.

Pour plus d'informations, elle recommande aux personnes intéressées de visiter le site : www.regiondenyon.ch.

9. Divers et propositions individuelles

M. Rosselet a reçu une interpellation de Mme Cécile Burnet. Il nous la lit :

Monsieur le Président du conseil, madame la Syndique, Mesdames et Monsieur les membres de la Municipalité,

Mesdames, Messieurs,

Il m'arrive de traverser le village, à pieds ou à vélo. J'apprécie chaque maison, chaque fontaine, la place du village, tout est bien rangé et très fleuri !

J'arrive sur le chemin de l'église ; attention des ronces dépassent la haie (pas taillée) du côté droite. Côté gauche, c'est la broussaille !

Me voilà devant l'église, attention à ne pas se tordre les chevilles ! Tiens ! Là on a oublié les deux bacs de fleurs !

Je pousse le portail du cimetière, là aussi on n'a pas pensé au gazon et aux plates-bandes !

Quelques tombes de nos aïeuls sont dans un état déplorable.

Je suis surprise et surtout triste de constater ce manque d'entretien, pour un lieu sacré, voir un lieu de recueillement, présent dans chaque village. En respect à nos ancêtres, grands-parents, parents, conjoints et enfants.

Et lors d'un service funèbre ? Quelle image ! Pourquoi cet endroit n'est-il pas aussi bien entretenu et respecté que le reste du village ?

Cécile Burnet

Mme Maud Redard, municipale, va prendre la remarque en considération et répond à Mme Burnet qu'effectivement cela n'a pas été une des priorités lors de son entrée en fonction, mais assure cette dernière que le nécessaire sera fait dès que possible.

Si besoin Mme Cécile Burnet reste à disposition de la municipalité pour savoir à qui appartiennent les tombes et s'il existe encore des descendants dans le village.

Puis M. Jean-Pierre RoCHAT demande s'il serait possible de déplacer le radar de sensibilisation plus en avant à l'entrée du village car les véhicules arrivent très vite ?

Mme Basak Zanon en prend note et indique qu'il est certainement possible de le déplacer si cela peut diminuer les nuisances.

M. Florian Hauser demande pourquoi les cloches du bâtiment communal ne sonnent plus depuis 9 mois et demi. C'est terriblement triste et cela manque.

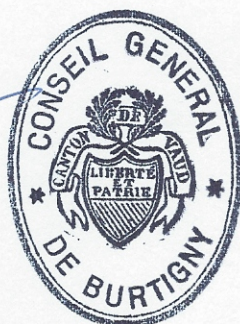
Mme Monya Jaccard, Municipale, répond que les réparations de l'horloge sont longues, car il s'agit d'un bâtiment historique. Un préavis à ce sujet sera d'ailleurs présenté prochainement.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 22h25. Il en profite pour remercier l'assemblée, car il a un immense plaisir à présider les débats durant toutes ces années et il souhaite plein succès à Mme Garcia Morgado.

La Municipalité invite l'assemblée à un apéritif.

Le président

Patrick Rosselet



La secrétaire

Barbara Gobalet